

Le premier texte permettant de revenir sur les difficultés, inscrit à l'ordre du jour du Parlement, sera une proposition de loi de Jean-Pierre Sueur.

Celle-ci, qui a été déposée le 19 septembre dernier, a pour objet de « *préserver les mandats en cours des délégués des établissements publics de coopération intercommunale menacés par l'application du dispositif d'achèvement de la carte de l'intercommunalité* ».

Cette proposition de loi a été inscrite à l'ordre du jour du Sénat, en séance publique, le 2 novembre prochain. Elle sera examinée par la commission des lois le 26 octobre.

Cette proposition de loi pourra être complétée par des amendements qui permettront de répondre à un certain nombre de problèmes posés par la réforme territoriale – et aux attentes de nombreux élus locaux -, et donc d'élargir son champ au-delà du seul objectif initialement poursuivi.

>> [La proposition de loi](#)

>> [La revue de presse \(LaGazette.fr, AFP, La Tribune\)](#)

.